

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2013, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Yanik Maheu, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Lise Côté, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Luc Halde, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Belœil
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller, deuxième substitut de McMasterville
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Était absent :

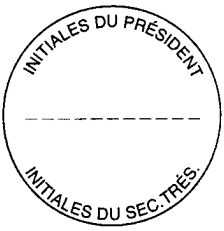
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Pierre Wilson, troisième substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2013
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2014
7. Triennal 2014-2016
8. Prix de l'eau pour l'année 2014
9. Lettre d'entente 2013-01 — Réduction de l'horaire de travail de Pierre Lépine, technicien à l'opération et départ à la retraite
10. Consommation d'eau pour le mois d'août 2013
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 47 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

13-09-058

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13-09-059

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2013 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

13-052 26-08-13 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE BEAUPRÉ, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par la Régie le 9 juillet 2013.

13-09-060

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Luc Halde
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 13-09, du chèque numéro 16723 au chèque numéro 16758 et du bordereau numéro EDI1170 au bordereau numéro EDI1190, pour un montant total de 149 495,65 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13-09-061

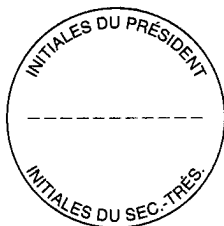
POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2014 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

13-09-062

ADOPTÉE

POINT 7. TRIENNAL 2014-2016

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2014-2016 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2014-2016 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2014 de 650 000 \$, pour 2015 de 12 429 500 \$ et pour 2016 de 12 429 500 \$.

ADOPTÉE

13-09-063

POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en août 2003 et approuvée à l'époque par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente substituant le décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 juillet 1986, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,538 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2013 par la résolution numéro 12-09-046;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,546 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2014.

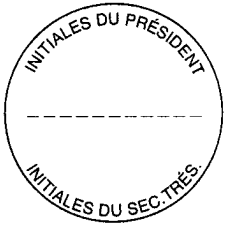
QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

13-09-064

POINT 9. LETTRE D'ENTENTE 2013-01 — RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE PIERRE LÉPINE, TECHNICIEN À L'OPÉRATION ET DÉPART À LA RETRAITE

ATTENDU QUE la Régie a reçu une demande écrite de Pierre Lépine, technicien à l'opération, en vue de réduire ses heures de travail pour une période de deux ans, et conduisant à la retraite le 10 septembre 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE la demande de réduction du temps de travail est pour une période définie, soit du 10 septembre 2014 au 10 septembre 2016;

ATTENDU QUE pour la Régie, cette demande ne cause que peu d'impact, car le réaménagement de l'horaire est possible avec un employé temporaire travaillant déjà pour la Régie;

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 avec le syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501, doit être aménagée pour ce cas particulier;

ATTENDU LA lettre d'entente 2013-01 ci-jointe mentionnant en détail les aménagements requis;

ATTENDU QUE la lettre d'entente 2013-01 a été soumise aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve la lettre d'entente 2013-01

QUE le président et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la lettre d'entente 2013-01 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2013

Le tableau de la consommation d'eau par municipalité pour le mois d'août 2013 est joint au présent point.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

13-09-065

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Luc Halde

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 56 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président